



VITIVAL

RAPPORT ANNUEL

2011

COMPTES 2011

BUDGET 2012

Table des matières

I.	RAPPORT DU PRÉSIDENT	3
I.1.	Activités de Vitival en 2011	3
I.2.	Contrôles PER et certificat	4
I.3.	Vitiswiss et Label Vinatura.....	5
I.4.	Activités 2012	5
I.5.	Conclusion.....	6
II.	RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE	7
II.1.	Année vitivinicole 2011	7
II.2.	Programme d'activité.....	7
II.3.	Produits phytosanitaires et techniques d'application	12
II.4.	Exigences PER et Certificat Vitiswiss	12
III.	COMPTES 2011	14
III.1.	Pertes et profits	14
III.2.	Bilan	15
IV.	BUDGET 2012	16

I. RAPPORT DU PRÉSIDENT

I.1. Activités de Vitival en 2011

Secrétariat

Les modifications annoncées l'an dernier au sein de notre secrétariat se sont concrétisées cette année. Daniel Etter, nouveau gérant, a rapidement dû se mettre à l'œuvre afin d'organiser la planification et le bon déroulement des contrôles PER et certificats. Daniel est secondé par Nelly Claezman et depuis quelques mois par Françoise Estoppey qui assure un soutien aux activités du secrétariat administratif de Vitival.

Chefs de groupe et formation continue

Comme il est de tradition, les chefs de groupe se sont réunis deux fois durant l'année; une matinée d'information technique au début de l'hiver suivie au mois de février d'une rencontre faisant état des activités de Vitival. Le comité et la commission technique ont siégé 6 fois ensemble.

Avec 61 personnes ayant suivi les cours de formation continue, la participation est plus faible que les années précédentes.

Une palette de 8 cours de formation continue est disponible en 2012. Cette année deux nouveaux cours sont proposés : « Découvertes botaniques dans le vignoble », et « Utilisation raisonnée de l'énergie et de l'eau dans une cave ». Si le premier cours s'inscrit en droite ligne dans les objectifs de notre association, le deuxième cours est plutôt consacré aux aspects de développement durable dans la phase de vinification. Cet aspect fait aujourd'hui partie intégrante des préoccupations de Vitiswiss qui cherche à introduire la notion de développement durable dans tout le processus, du raisin jusqu'au vin.

Site internet www.vitival.ch

La première saison de vie de notre site a déjà permis la mise en ligne des résultats de contrôle de la majorité des groupes Vitival. Quelques jours après les contrôles, il était possible pour chacun de consulter les résultats et ainsi avoir une image de la situation du vignoble en matière de protection phytosanitaire.

Un certain nombre de points sont encore à améliorer, nous sommes conscients des perfections à apporter. Je profite ici pour lancer un appel auprès des membres intéressés par les questions informatiques qui pourraient prêter main forte à notre secrétariat. N'hésitez pas à prendre contact avec Daniel si vous avez des compétences à partager.

Projet de sauvegarde des ressources naturelles « Vitisol »

Il y a une année, lors de cette même assemblée, nous vous annoncions que votre comité, suite au préavis favorable de l'assemblée des délégués, s'apprêtait à déposer une esquisse de projet à l'office fédéral de l'agriculture, ayant pour thème :

« La gestion durable des sols viticoles en zones sèches »

Tout est allé très vite ensuite puisqu'à la fin du mois de mars, nous apprenions que notre projet avait été retenu par l'OFAG et qu'un soutien financier était d'ores et déjà assuré pour la phase de planification.

La thématique du sol et sa gestion durable dans le contexte viticole, le souci de maintenir un haut niveau qualitatif des vins, l'originalité d'un projet proposé par une association professionnelle ont notamment plaidés en faveur de notre projet.

Nous sommes donc entrés dans une année de planification durant laquelle il s'agissait de préciser les objectifs du projet, les types de mesures proposées et d'élaborer un budget !

Un groupe de pilotage interne à Vitival s'est mis à la tâche, encadré par des personnes compétentes dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et d'autres secteurs professionnels.

Pour établir la situation initiale nous avons envoyé 385 formulaires d'enquête. Vos réponses permettront à Vitival de décrire les techniques d'entretien du sol actuellement réalisées dans le vignoble valaisan et adapter le catalogue de mesures offertes aux producteurs dans le cadre de ce projet, afin qu'elles correspondent au mieux aux besoins de la viticulture valaisanne.

I.2. Contrôles PER et certificat

Certificat Vitiswiss

Suite à la décision prise l'année dernière de ne contrôler les exploitations qu'une année sur deux, en 2011 nous avons pour la première fois organisé un contrôle bisannuel pour les personnes souhaitant obtenir le Certificat. Sur 284 demandes (298 en 2010), 164 exploitations ont été contrôlées (soit 57%). 256 certificats ont été attribués ce qui correspond à un taux de réussite de 90%.

PER et surfaces de compensation écologiques (SCE)

En 2011, le respect des exigences PER a été contrôlé sur 202 exploitations. Dans chaque exploitation les SCE ont été contrôlées, aucun problème majeur n'a été signalé. Seules quelques surfaces ont été transmises pour contrôle à l'Office des paiements directs, les contrôleurs étant indécis quant aux caractéristiques écologiques des milieux présentés. Une seule exploitation n'atteignait pas la surface de compensation écologique requise soit les 3.5 % de la SAU.

Au total, 29 manquements ont entraîné une sanction, la remarque la plus fréquente concernait des documents incomplets.

Fin octobre 2011, les références de 1258 exploitants ont été transmises à l'Office des paiements directs.

Fin décembre 2011, malgré ces résultats, beaucoup d'exploitants ont été sanctionnés par l'Office des paiements directs. La sanction portant sur des surfaces de compensation écologiques non conformes à la législation en vigueur. Le point 7 de notre ordre du jour permettra au dit office d'apporter des précisions sur ces décisions.

I.3. Vitiswiss et Label Vinatura

Le comité de Vitiswiss s'est réuni 6 fois à Berne. L'assemblée générale s'est déroulée à Berneck dans le canton de St Gall le 25 mars 2011.

La restructuration du secrétariat dans les murs de l'Union Suisse des Paysans et l'engagement d'une nouvelle secrétaire générale, en la personne de Mme Marie-Florence Perdrix, ont permis au comité d'assurer ses activités. Une phase de transition a néanmoins été nécessaire et certains travaux ont pris un peu de retard.

Le thème principal qui a retenu l'attention du comité de Vitiswiss en 2011 est celui de la mise en place du projet de développement durable en vue de renforcer l'image de notre label « Vinatura ». A ce jour, la commission technique viticole a pratiquement terminé ses travaux et 2 exploitations « test » ont pu être auditées. La commission technique « œnologie » s'est mise au travail, nous espérons qu'à la fin de cette année, une première cave puisse à son tour être auditée.

Un travail difficile et important est maintenant sur la table du comité et des commissions techniques de Vitiswiss, celui consistant à intégrer les aspects du développement durable du raisin au vin dans nos directives certificat, ceci dans le but de mieux profiler notre label Vinatura.

Exigences et directives Vitiswiss 2012

Pour 2012, seules deux exigences sont modifiées. Elles vous sont présentées en détail dans le rapport de la commission technique.

Label Vinatura ®

Pour le Valais, une diminution des encaveurs utilisant le label Vinatura est observée, puisque seules 12 demandes ont été faites (20 en 2010). Le nombre de vins dégustés atteint 120 alors qu'il était de 148 l'année dernière. Il est vrai que le label Vinatura est aujourd'hui en phase de restructuration, néanmoins cette évolution est regrettable. Observons nos concurrents étrangers qui, sans beaucoup d'expérience, n'hésitent pas à apposer des Eco-labels de tous genres sur leurs bouteilles ! Avec plus de 20 ans de savoir-faire, il est dommage que nos compétences en matière de viticulture durable ne soient pas plus visibles.

I.4. Activités 2012

Organisation des contrôles PER et Certificat

Le nouveau rythme de contrôle bisannuel de notre certificat a permis d'équilibrer nos comptes. Il n'en demeure pas moins que le système de financement reste fragile. Le dédommagement des contrôleurs, les frais de déplacements et les frais administratifs liés à l'organisation et la gestion des contrôles dépassent les 200 frs de cotisation annuelle.

Compte tenu des effets positifs du rythme de contrôle et des efforts de rationalisation des coûts, le comité est d'avis de ne pas bouleverser le système de financement. Le certificat

Vitiswiss tel que nous le connaissons aujourd'hui est appelé à évoluer dans un proche avenir, il sera alors temps de reparler de la méthode et du financement des contrôles.

Projet 77A : Exploitation durable des sols viticoles en zones sèches - VitiSol

Ce projet nécessite un effort de travail important de tout notre comité. Nous souhaitons pouvoir déposer la demande définitive pour le mois de juillet auprès de l'OFAG. Dès lors, si le projet est accepté, l'ensemble des viticultrices et viticulteurs valaisans intéressés par la gestion durable des sols viticoles en zone sèche pourrait bénéficier d'une aide financière et d'un soutien technique dès la saison 2013.

I.5. Conclusion

Le travail ne manque pas ... Le défi posé par le projet « VitiSol » est très intéressant, mais complexe, exigeant en réflexions et en temps ...

Notre souci est bien évidemment lié à la mise en place de techniques de gestion des sols réalistes, applicables et adaptées au maintien d'une qualité des vins irréprochable.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement de l'étude des terroirs à laquelle de nombreux membres de Vitival ont activement collaboré. Il devrait en outre permettre à la viticulture valaisanne de s'adapter aux contraintes à venir liées à la diminution des matières actives herbicides sur le marché.

Nous souhaitons que ce projet soit accueilli favorablement par vous tous, membres de Vitival. Les premiers échos nous paraissent favorables puisqu'une première enquête auprès de 385 membres révèle une participation de plus de 25% à ce jour, confirmant ainsi votre souci de progresser dans la connaissance des sols et d'adapter, dans la mesure des possibilités offertes par les parcelles qui s'y prêtent, des techniques de gestion durable des sols viticoles.

Je tiens à remercier ici, l'Office fédéral de l'agriculture, le Service de l'agriculture et le service de l'environnement du canton du Valais ainsi que la fédération valaisanne des vigneronns et l'Union des Vignerons-Encaveurs du Valais qui ont soutenu financièrement la phase de planification du projet Vitisol.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite mes meilleurs vœux pour la saison viticole à venir.

Le Président
Christian Blaser

II. RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

II.1. Année vitivinicole 2011

L'Office cantonal de la viticulture a publié son 2^e rapport annuel. Il y présente les conditions climatiques, l'encépagement du vignoble, les aspects phytosanitaires, les paramètres de la récolte, l'Observatoire des vins vendus en Grande Distribution et les projets actuels.

II.2. Programme d'activité

Activités de groupes régionaux (28 groupes Vitival après dissolution du groupe de Corin)

Les **contrôles phytosanitaires** sont organisés sur le même modèle que ces années passées :

<u>Date</u>	<u>Qui</u>	<u>Thème</u>
20 – 27 avril	28 groupes	<i>Acariens (acariose, typhlo, ar. rouges), thrips, pyrale...</i>
19 mai – 6 juin	28 groupes	<i>Vers de la grappe 1^{re} génération, cicadelles, auxiliaires, maladies</i>
15 juin – 1 ^{er} juillet	23 groupes	<i>Maladies</i>
5 – 14 juillet	7 groupes	<i>Vers de la grappe 2^e génération, cicadelles, maladies</i>

Bien que la pression des parasites soit demeurée relativement faible, l'utilité des contrôles visuels a à nouveau été confirmée. Ils ont entre autre permis de repérer certains secteurs à forte pression d'oïdium dans le vignoble, ainsi que la présence de trop nombreux tissages de vers de la grappe dans la région de Mazembroz. En absence de symptôme, ils donnent également la confiance au vigneron.

Avec les années ou selon les secteurs, les parasites principaux changent. Il faut en être conscient, afin d'adapter les périodes de contrôle en fonction des parasites les plus graves du moment. Actuellement, l'oïdium fait clairement partie de cette catégorie.

Dans ce sens, il serait par exemple souhaitable de retarder légèrement le 2^e contrôle dans certains groupes, afin d'augmenter les chances d'observer les toutes premières traces d'oïdium et d'adapter le programme de traitement le cas échéant. En 2011 par exemple, des traces d'oïdium ne furent observées que dans un groupe sur 28 lors de la 2^e série de contrôles (floraison), tandis qu'elles furent observées dans 54% des groupes trois à quatre semaines plus tard, lors du contrôle au stade « petit pois ». A ce moment, le stade de l'infection était parfois si avancé, qu'il devenait déjà difficile d'éradiquer le champignon. Retarder le 2^e contrôle rendrait par contre plus difficile l'observation des tissages de vers de la grappe. Cette stratégie n'est donc envisageable que dans les secteurs où ce ravageur est parfaitement maîtrisé par la confusion.

A fin juillet, les membres des groupes d'Ayent et de Champlan ont **visité quelques vignes à biodiversité**, au sens de la compensation écologique. Les échanges lors de telles rencontres sont toujours enrichissants et dépassent largement le cadre de la thématique proposée.

Neuf **séances d'hiver** se sont déroulées du 24 novembre 2011 au 29 février 2012 réunissant au total 310 membres. En plus des aspects purement viticoles, une présentation de la problématique des micro-polluants dans le Rhône et de la législation visant à préserver la qualité des eaux superficielles a été donnée à 6 reprises par les collaborateurs scientifiques du Service cantonal de l'environnement (MM. Marc Bernard et Etienne Pfammater). Les autres thèmes traités ont été : *Favoriser la biodiversité dans le vignoble à travers l'exemple des oiseaux* par Antoine Sierro (groupes d'Ayent et Champlan) et *La maîtrise de l'oïdium dans le vignoble* par Pierre-Henri Dubuis, chercheur à Agroscope ACW (groupes de Vétroz, Conthey, St-Léonard et Bramois).

Formation continue

Aucun nouveau cours n'est venu compléter l'offre en formation continue. Par contre, plusieurs cours ont été retirés du programme, faute d'inscriptions ces dernières années. Dans l'ensemble, la fréquentation a enregistré une forte baisse (61 participants contre 176 en 2010), ce qui s'explique en partie par la difficulté à renouveler l'offre, mais également par la précocité extrême du millésime, qui nous a empêché d'organiser à temps l'un ou l'autre cours en lien avec le développement phénologique de la vigne.

Avec 15 participants, le cours sur les surfaces de compensation dans le vignoble a connu la plus grande fréquentation, ce qui témoigne d'un besoin réel d'informations sur ce sujet complexe.

Nom du cours	Nb de participants
Réduire les risques d'accidents avec les produits phytosanitaires	annulé
Remplir les documents PER	annulé
Les surfaces de compensation écologique (SCE) en viticulture	15
Les oiseaux du vignoble : observation et mesures à prendre en leur faveur	7
Entretien des murs en pierres sèches	11
Flore de la vigne au printemps	annulé
Flore de la vigne en été + Présentation de vignes à biodiversité naturelle	12
Alternatives aux herbicides en viticulture : échange d'expériences	annulé
Gestion de la fumure : de l'analyse de terre au bilan de fumure	annulé
Secrets d'Agrometeo.ch	7
Bois noir et Flavescence dorée : Reconnaissance des symptômes et risques liés à ces deux maladies	9
Application des efforts particuliers Vitiswiss	annulé
Visites de vignes en production biologique	annulé
Total	61

Cours contrôleurs

Les cours pour les contrôleurs PER et/ou Certificat Vitiswiss ont eu lieu le 10 et 16 juin 2011 à Châteauneuf, respectivement Salquenen. Certains participants ont déploré l'absence d'exercice pratique sur le terrain, en particulier l'interprétation des surfaces de compensation écologique. Ceci sera corrigé en 2012.

Groupe d'intérêt en viticulture biologique

Aucune activité avec ce groupe en 2011. Les viticulteurs en production biologique ont eu fort à faire cette année pour éviter une trop forte contrainte hydrique dans leurs parcelles.

Entretien du sol

Les quantités commandées de semences de **Brome des toits** (graminée annuelle à faible pouvoir concurrentiel) ont poursuivi leur progression. Des semences permettant d'enherber 4,9 ha ont effectivement été commandées, contre 3,5 ha en 2010 et 1,2 ha en 2009. Depuis la commercialisation de cette espèce en 2009, près de 10 ha ont déjà été ensemencés en Valais.

La production par les firmes spécialisées de nouveaux **mélanges de semences** adaptées aux conditions du Valais central ayant pris du retard, aucun essai de ces mélanges n'a pu être mis en place en 2011.

A l'inverse du Brome, la **piloselle** présente dans beaucoup de situation un trop fort pouvoir concurrentiel sur la vigne (particulièrement marqué sur jeunes vignes). Seule son utilisation en tant que plante tapissante sur les talus de banquettes reste recommandée dans les conditions séchardes du Valais central. Les viticulteurs sont conscients des inconvénients de cette espèce puisqu'en 2011, seulement 6'600 plants ont été commandés contre 24'000 à 47'000 ces trois dernières années.

En vue de trouver une possibilité d'enherber le sol sous les ceps, il semblerait intéressant de tester d'autres **espèces couvre-sol**, moins concurrentielles pour la vigne, à planter soit par semis, soit par plants mottés. Des essais de semis sous le rang ont été réalisés à Châteauneuf et à Vionnaz en automne 2011 avec les espèces suivantes : Bugle rampant (*Ajuga reptans*), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), Prunelle vulgaire (*Prunella vulgaris*) et Trèfle blanc (*Trifolium repens*).

Aucune nouvelle parcelle n'a été enherbée avec de l'**herbe à semences** en provenance de prairies maigres du coteau valaisan. Relativement exigeant en main d'œuvre, cette technique aboutit généralement à de bons résultats pour enherber des tournières ou des talus de banquettes.

Surfaces viticoles à biodiversité naturelle

En 2011, 27 vigneron ont rempli une demande de contributions OQE pour les vignes à biodiversité, portant sur 24 hectares. Environ 75% des surfaces annoncées répondaient aux critères pour l'obtention des contributions.

RAPPEL des exigences :

<p>Zone cultivée:</p>  <p>Traitements Méthodes bio ou produits de synthèse N (typhlo, parasitoïdes, abeilles)</p>	<p>Zones de manœuvre et chemins d'accès privés:</p> <ul style="list-style-type: none">- végétation naturelle,- aucune fumure ni aucun produit phytosanitaire, sauf traitements plante par plante pour les plantes posant problème,- une fauche annuelle autorisée peu de temps avant les vendanges.	
<p>Herbicide foliaire en « plante par plante ».</p> <p>Fauche alternée dès avril (intervalle de 6 semaines pour passage dans même interligne).</p>	<p>Herbicide foliaire autorisé.</p> <p>Fumure localisée sous les ceps.</p>	<p>Travail du sol superficiel autorisé chaque année, 1 interligne sur 2. <i>Pour les vignes remplissant les critères de qualité : possibilité de déroger à cette limitation.</i></p>

Soutien à la lutte par confusion sexuelle

Plus de 200 nouveaux hectares sont venus compléter la surface déjà protégée contre les vers de la grappe par la lutte par confusion sexuelle. Il s'agit des communes de Salquenen, Bovernier et Vouvry (ces deux dernières en partie seulement). Cela porte à 92% la part du vignoble pratiquant cette méthode de lutte respectueuse de l'environnement.

En plus du soutien technique, le canton du Valais a versé des contributions pour un montant total de 146'341.- en 2011.

La technique de lutte n'a montré une efficacité insuffisante que sur une vingtaine d'hectares (vignoble de Mazembroz), soit sur environ 0,5% de la surface totale en confusion. Dans ce secteur, un important foyer d'eudémis empêche la confusion de fonctionner correctement depuis plusieurs années. Il est probable qu'un traitement sur la 1^{re} génération permettrait de régler le problème à long terme (cf. technique déjà pratiquée avec succès dans d'autres vignobles auparavant : Charrat, Saxon, Pramagnon, Vétroz...).

Aucune remontée d'eudémis n'est enregistrée dans les secteurs à dose de diffuseurs réduite. Afin de diminuer les coûts de la méthode, une baisse supplémentaire de la densité des diffuseurs est probablement encore possible dans certains secteurs, où les populations d'eudémis sont extrêmement faibles depuis 2004 (l'expérience montre qu'il n'y a aucun risque de baisser la densité jusqu'à 350 diffuseurs par hectare contre eudémis). Une autre possibilité pour réduire les coûts est d'aménager de grandes surfaces sans aucun diffuseur, à condition d'y suivre attentivement l'évolution des populations avec des pièges à phéromones. Avant leur mise en place, il convient dans tous les cas de bien

peser les avantages et inconvénients de chaque procédé visant à réduire les coûts et de prévoir l'attitude à adopter en cas de remontée soudaine des vers de la grappe.

Suivi de parcelles sujettes à l'acariose (en collaboration avec Ch. Linder, Agroscope ACW)

Consécutivement aux fortes pressions d'acariose observées dans le vignoble valaisan depuis 2004, un réseau de 6 parcelles d'Amigne a été constitué en 2009 à Vétroz. Au printemps 2011, ce réseau fut complété par une douzaine de parcelles de divers cépages, situées entre Miège et Martigny, toutes fortement touchées par l'acariose en 2010 (traitements curatifs nécessaires).

Les contrôles des **populations hivernantes** dans les bourgeons de la base des sarments en mars 2011 ont montré que, pour 14 des 17 parcelles contrôlées, le seuil de tolérance de 20 individus par bourgeon n'a pas été dépassé. Cela témoigne d'une excellente efficacité obtenue par les traitements curatifs effectués en 2010. Aucun traitement au débourement n'a été réalisé en 2011 dans ces 14 parcelles « en dessous du seuil » ; dans le courant du mois de mai, une seule de ces parcelles a présenté des blocages de croissances dus à l'acariose, probablement liée à des migrations massives d'acariens en provenance de l'écorce de la souche. Dans les trois parcelles où les populations hivernantes dépassaient le seuil de tolérance, des traitements ont été appliqués au débourement et / ou en curatif.

Ainsi, **ces résultats montrent que :**

- le seuil de 20 individus hivernants par bourgeons a donné satisfaction et peut être appliqué sans crainte ;
- les traitements curatifs contre l'acariose effectués dans de bonnes conditions sont suffisamment efficaces pour ne pas retraiter la même parcelle au débourement le printemps suivant.

Les parcelles d'Amigne ont été suivies durant toute la saison, en particulier à l'aide de scotchs doubles-faces collés sur les sarments et servant de pièges englués pour les acariens. Cette méthode nous permettra de mieux connaître les déplacements des acariens durant la saison.

Ces observations seront poursuivies en 2012, complétées entre autre par des essais d'efficacité de soufre mouillable à 2%, voire d'huile de paraffine pure.

Utilisation durable des ressources naturelles

Projet VitiSol : vous trouverez toutes les informations dans le rapport du président.

Collaboration avec la station ornithologique suisse

La campagne de plantation d'arbres et d'arbustes indigènes dans le vignoble se poursuit. Une excursion annuelle est organisée fin mars – début avril pour les intéressés et un exposé est présenté aux groupes d'Ayent et de Champlan. Les membres Vitival peuvent compter sur la collaboration précieuse d'Antoine Sierro, collaborateur scientifique à l'antenne valaisanne de la station ornithologique suisse.

Autres engagements des viticulteurs

Des séances d'informations et des visites de parcelles sont organisées par les membres Vitival de Viège pour les « **vignerons amateurs** » de Visperterminen et Stalden. Elles rencontrent toujours un vif succès et sont fort appréciées des participants.

Les membres de Vitival continuent à s'impliquer dans l'organisation de **lutte par confusion** contre les vers de la grappe, dans l'aménagement des alentours du vignoble, dans l'organisation de **manifestations viti-vinicoles** et ils **prennent régulièrement part de façon active** aux projets du Service cantonal de l'agriculture.

II.3. Produits phytosanitaires et techniques d'application

Analyse de programmes de traitement (117 dossiers)

Cette année, un questionnaire a été adressé afin de mieux connaître les stratégies de traitement contre le botrytis, les insectes et les acariens. Les réponses portent sur 797 hectares de vignes.

Il ressort de cette enquête que :

- 63% de la surface ne reçoit aucun anti-botrytis spécifique, 34% reçoit un traitement par année et que seulement 3% en reçoivent deux (le Flint à 400 g/ha a été considéré comme un anti-botrytis spécifique) ;
- 18% du vignoble est traité au débourrement, essentiellement avec les insecticides combinés aux huiles ;
- seulement 2% du vignoble a été traité en curatif contre l'acariose ;
- 83% des viticulteurs interrogés n'ont pas appliqué d'insecticides en 2011 contre 75% l'an dernier ;
- les insecticides sélectifs et respectueux de l'environnement représentent 89% de tous les insecticides appliqués ;
- les esters phosphoriques (Pyrinex et Reldan) représentent moins de 1% des insecticides.

Contrôle des appareils de traitement (Gilles Raboud, Raymond Roduit et Alain Brandalise)

Le réglage de 116 appareils de traitements s'est déroulé du 18 avril au 3 mai. 71% des appareils étaient en tous points conforme aux exigences ou ne nécessitaient que le remplacement du manomètre par un plus précis (21% des appareils) (précision demandée : au moins 10% de la pression réelle de travail, soit 0,5 bar pour une pression de travail de 5 bars). Les autres remarques les plus fréquentes concernent le changement de buses (9%) et la réparation/installation du dispositif anti-goutte (9%).

II.4. Exigences PER et Certificat Vitiswiss

Modifications des exigences et efforts particuliers pour 2012

Exigences PER :

A.1. Le chef d'exploitation responsable de la culture doit remplir un dossier d'exploitation comprenant au moins la surface de l'exploitation, la surface agricole utile, le plan des parcelles y compris les surfaces de compensation écologique et, pour les surfaces

viticoles présentant une biodiversité naturelle et les parcelles sans intrants de synthèse, des documents relatifs aux diverses interventions effectuées.

☞ Un producteur peut, dans le cadre des PER et malgré la disparition en Suisse du « Bio-parcellaire », continuer d'exploiter certaines parcelles selon les règles de la production biologique (= *parcelles sans intrants de synthèse*). Il doit dans ce cas conduire les parcelles selon les points 4.1 et 5 des «*Exigences de base pour la production biologique en viticulture sur le plan suisse 2012*» et présenter lors des contrôles les documents relatifs aux diverses interventions effectuées dans ces parcelles.

Exigences Certificat Vitiswiss

CB.6. *Pas d'application d'herbicides après la fin du mois d'août* (nouvelle exigence)

☞ Aucune application d'herbicide ne sera réalisée après la fin du mois d'août afin de favoriser une couverture végétale durant l'automne et l'hiver. Les traitements de dévitalisation, des interlignes des parcelles destinées à être arrachées ainsi que le traitement plante par plante d'espèces problématiques ou invasives demeurent autorisés.

Efforts particuliers :

EP.6. *Pas d'herbicides appliqués en prélevée* sur au minimum 30% de la surface viticole en culture étroite (< 1,50 m).

☞ Le terme « d'herbicide racinaire » est remplacé par la notion d' « appliqués en prélevée » pour lever les doutes concernant les herbicides à actions foliaires et racinaires.

EP13 *Emploi de techniques de pulvérisation réduisant les pertes*

La dérive des produits phytosanitaires est réduite par des buses anti-dérive à induction d'air ou des panneaux récupérateurs de bouillie *ou toute autre méthode décrite dans le document publié par l'OFAG (http://www.agridea-lausanne.ch/files/instructions_1.pdf)*.

☞ Reconnaissance comme EP d'une zone non traitée de 6 m, comportant soit un système végétal continu d'au moins 3 m de large aussi haut que la culture traitée soit tout autre barrière physique d'une hauteur équivalente est installée le long des eaux de surface à protéger.

Les quelques modifications purement formelles des exigences ne sont pas présentées ici.

III. COMPTES 2011

III.1. Pertes et profits

CHARGES / AUSGABEN	<i>Budget</i>	Réalisé 31.12.11
Séances / Sitzungen - Vitival + Vitiswiss	11'100.00	9'314.90
Assemblée générale / Generalversammlung - Vitival + Vitiswiss	7'500.00	6'924.95
Site internet / Website www.vitival.ch	6'000.00	5'980.00
Utilisation de la provision / Rückstellung	-6'000.00	-5'615.00
Promotion, aide aux groupes, cours de formation continue / Absatzförderung, Hilfe an die Gruppe, Weiterbildung	7'000.00	7'068.45
Projet Vitisol / Projekt Vitisol		15'071.70
Port / Porto	6'000.00	4'473.85
Mat. Bureau - traductions / Büromaterial - Übersetzungen	7'000.00	7'468.95
Informatique / Informatik	11'000.00	13'518.90
Cotisations à payer / Beiträge Vitiswiss	26'000.00	25'490.00
Salaires des contrôleurs / Löhne der Kontrolleuren	80'000.00	61'972.85
Accréditation / Akkreditierung	8'000.00	8'068.50
Secrétariat et personnel / Sekretariat u. Personal	105'000.00	91'117.55
Dégustation / Degustation	1'500.00	0.00
Frais divers / Sonstige Ausgaben	500.00	17.00
Frais bancaires postaux / Bank-Postkosten	200.00	168.65
Soutien projet mécanisation électrique	1'500.00	1'500.00
	272'300.00	252'541.25
PRODUITS / EINNAHMEN		
Cotisations / Beiträge	244'000.00	225'600.00
Mandat de contrôle du SCA / KDL	10'000.00	13'000.00
Vente de matériel promotionnel / Material Verkauf	2'700.00	1'644.00
Projet Vitisol / Projekt Vitisol		15'100.00
Interêts / Zins	150.00	161.90
Divers / Verschiedenes	1'500.00	
	258'350.00	255'505.90
Solde	-13'950.00	2'964.65

III.2. Bilan

		Actif
Raiffeisen	<i>Raiffeisen</i>	5'496.85
Impôt anticipé	<i>Verrechnungsteuer</i>	0.00
Poste	<i>Post</i>	13'611.48
Actifs transitoires	<i>transitorische Aktiven</i>	252'100.00
Total		271'208.33

		Passif
Capital	<i>Kapital 31.12.2010</i>	144'251.38
Provision	<i>Rückstellung</i>	15'000.00
Passifs transitoires	<i>transitorische Passiven</i>	108'992.30
Résultat	<i>Ergebnis</i>	2'964.65
Total		271'208.33
Capital	<i>Kapital 31.12.2011</i>	147'216.03

IV. BUDGET 2012

CHARGES / AUSGABEN	
Séances / Sitzungen - Vitival + Vitiswiss	10'000.00
Assemblée générale / Generalversammlung - Vitival + Vitiswiss	7'500.00
Site internet / Website www.vitival.ch	1'500.00
Promotion, aide aux groupes, cours de formation continue / Absatzförderung, Hilfe an die Gruppe, Weiterbildung	7'200.00
Port / Porto	4'800.00
Mat. Bureau - traductions / Büromaterial - Übersetzungen	7'500.00
Informatique / Informatik	7'000.00
Cotisations à payer / Beiträge Vitiswiss	26'000.00
Contrôles / Kontrolle	80'000.00
Accréditation / Akkreditierung	8'100.00
Secrétariat et personnel / Sekretariat u. Personal	95'000.00
Dégustation / Degustation	0.00
Frais divers / Sonstige Ausgaben	100.00
Frais bancaires postaux / Bank-Postkosten	200.00
Soutien au projet Vitisol	15'000.00
Dissolution provision Vitisol	-15'000.00
	254'900.00
PRODUITS / EINNAHMEN	
Cotisations / Beiträge	224'000.00
Mandat de contrôle du SCA / KDL	10'000.00
Vente de matériel promotionnel / Material Verkauf	1'600.00
Projet VitiSol	7'000.00
Interêts / Zins	160.00
Divers / Verschiedenes	0.00
	242'760.00
Produits / Einnahmen	242'760.00
Charges / Ausgaben	254'900.00
Solde	-12'140.00